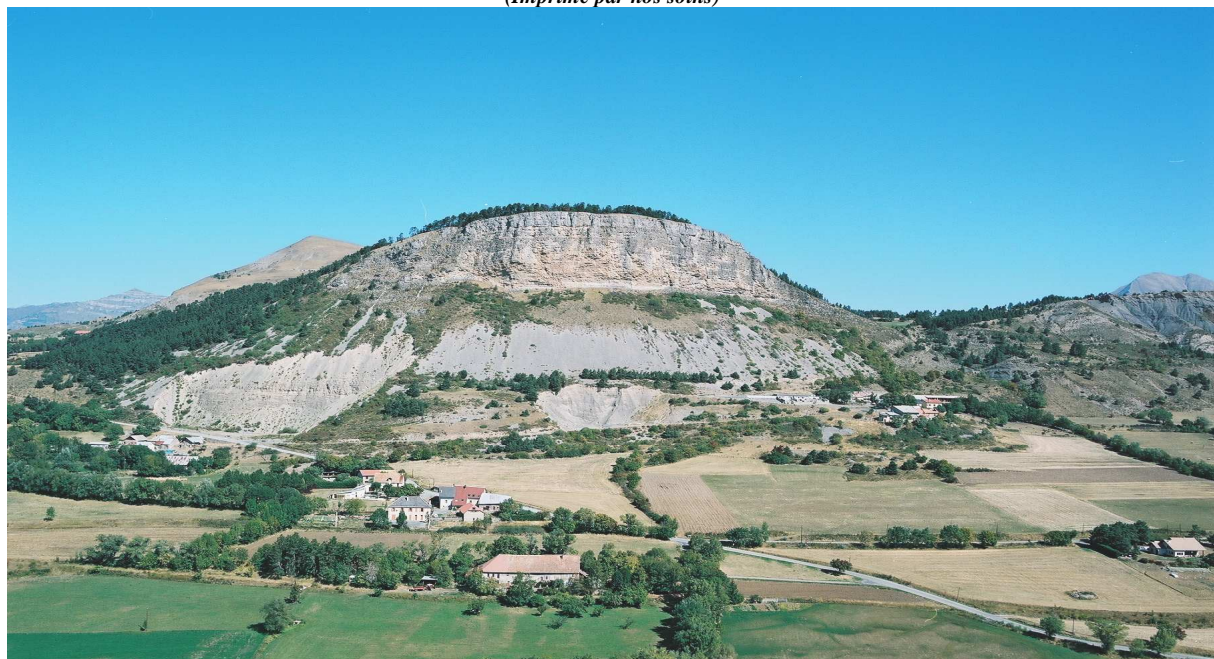


Mairie de La Rochette

BULLETIN MUNICIPAL 2006

(Imprimé par nos soins)



Pour obtenir des informations à domicile (alertes météo par exemple), transmettez-nous votre adresse **e-mail** à : villagedelarochette@wanadoo.fr. C'est utile et gratuit en plus !

Les élections présidentielles auront lieu les 22/04 et 6/05. Les législatives auront lieu les 10/06 et 17/06

Le secrétariat de Mairie est ouvert : les lundis après-midi (de 14 h à 16 h 45), les mardis matin (de 9 h à 11 h 45), les mercredis matin (de 9 h à 11 h 45) et les samedis matin (de 9 h à 11 h 45).

Permanence de Monsieur le Maire, Emile GUILLAUME : les vendredis de 14 h à 16 h.

Téléphone / Télécopieur de la Mairie : 04 92 52 37 59 (Patientez, la mairie décroche après les « bip »).

Téléphone de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : 04 92 50 20 50.

Téléphone de la Gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11.

Le recensement, c'est bientôt ! Reportez-vous à la dernière page pour plus d'informations →



Commission chargée du compte-rendu : Martine LINARD, Jean-René ESTACHY, Jean BERNARD-REYMOND, Michel GAUTHIER.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 janvier 2006 A 20 heures 30.

Urbanisme : le certificat d'urbanisme (CU) demandé par Mme CLEMENT contient des prescriptions. Le permis demandé par la RTE pour le réaménagement de Grisolles a été accordé, ainsi que la demande de M. Germain DUPONT pour l'édification d'un mur. La SCI Sylvabelle (M. et Mme IMBERT) a déposé un modificatif de permis pour aménagement intérieur de bâtiment. M. BECLE a du déposer un petit dossier modificatif de régularisation suite à une non-conformité (accordé).

Croisière Blanche 2006 : l'organisateur a transmis un courrier où il s'engage à réparer les dégâts si on lui donne l'autorisation de passer par La Rochette. Par 7 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte le passage de la Croisière Blanche pour 2006.

Divagation des chiens : un courrier a été envoyé à M. BRENIER suite à une plainte au sujet de ses chiens non attachés et agressifs, pour lui rappeler les règles à respecter.

Cantine-Garderie (création d'un poste à durée déterminée / cadre : contrat d'accompagnement dans l'emploi) : l'aménagement de la cantine-garderie au 1^{er} étage de l'école du Petit Larra est quasiment terminé. Il est décidé :

1) La création d'un poste de travail à durée déterminée entre le 19 janvier 2006 et le 18 juillet 2006, pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures.

2) De créer ce poste pour la prise en charge des enfants à la cantine-garderie municipale (garde d'enfants, animateur, cantinier), ainsi que pour l'entretien ménager des bâtiments communaux sauf l'école (cantine-garderie, mairie, salle polyvalente, église).

3) De choisir la formule du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (convention conclue avec l'Etat / ANPE, qui permet d'obtenir une aide financière de l'état).

Les candidats rochetains n'ayant pas donné suite pour l'emploi proposé, c'est une gapeçaise, prénommée Sophia, qui est choisie. Les services d'hygiène ont visité les lieux et ont eu peu d'observations à formuler pour l'ouverture de l'établissement. Le règlement de la cantine-garderie est présenté et accepté par les conseillers.

Ecole : sur ma proposition, une subvention de 600 € est votée à l'unanimité des membres présents à l'Association Sportive de l'Ecole du Petit Larra (pour permettre l'organisation d'un voyage pédagogique).

Internet Haut-Débit : sur mon invitation, la personne chargée du dossier informe que la mise en place du haut-débit sur le haut de la commune dépendra du nombre de foyers demandeurs (faible à ce jour).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2006 A 20 heures 30.

Permis tacite M. OLLIER : une attestation de non-refus de permis de construire (permis tacite) a été signée par mes soins et transmise à l'intéressé.

Grippe aviaire : une explication de la situation est détaillée au conseil. Les habitants seront informés par voie postale ou voie d'affichage.

Appartement de la cure : l'évêché souhaite que l'appartement soit à nouveau mis à sa disposition lorsque les locataires actuels auront quitté les lieux. Le dossier est mis en attente.

Validation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : je fais lire à l'assemblée le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance. Après avoir pris connaissance dudit document, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de La Vallée de l'Avance.

Goudronnage : il est prévu en 2006 de goudronner la route communale de Manse-Vieille (16000 euros de subvention pourraient être obtenus de la part du conseil général).

Urbanisme : le permis de lotir de la SARL Filec sera bientôt prêt. Par ailleurs M. RISPAUD a déposé une demande d'extension d'un bâtiment agricole.

Achat d'un terrain pour permettre la mise en place d'un abribus : je propose aux conseillers l'achat par la commune d'une partie de la parcelle AK 514 appartenant à M. et Mme CLEMENT. L'objectif de cette acquisition immobilière est de pouvoir installer un abribus sur ce terrain situé au bord de la RN 94. A l'origine, cette parcelle a une superficie de 3962 m², et la partie qui nous intéresse a une superficie de 140 m². Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité : l'acquisition par la commune des 140 m² de terrain faisant partie de la parcelle AK 514 appartenant à M. et Mme CLEMENT, et que l'étude MARTIN sera chargée d'établir les actes correspondants.

Travaux à prévoir : porte du cimetière, carrelage des WC et isolation d'un mur de l'école, rénovation du faux-plafond de la salle des fêtes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2006 A 9 heures 45.

Lotissement Pont-Sarrazin : le permis de lotir a été délivré. Monsieur Lecomte s'est engagé pour l'emplacement de l'abribus.

Adhésion de la mairie au régime d'assurance chômage pour son personnel non titulaire ou non statutaire : je propose au Conseil Municipal que la mairie de La Rochette adhère au régime d'assurance chômage ASSEDIC, pour son personnel non titulaire ou non statutaire. L'objectif est de prendre en compte le contrat de travail C.A.E signé en janvier, ainsi que tous les contrats de travail de non titulaires ou de non statutaires susceptibles d'être signés à l'avenir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au régime d'assurance chômage ASSEDIC pour le personnel communal non titulaire ou non statutaire, à partir du 1^{er} mai 2006. Le Conseil Municipal m'autorise à signer le contrat d'adhésion correspondant, et à régler les contributions correspondantes, assises sur les rémunérations brutes servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale.

Budgets : en présence de monsieur le Trésorier Principal, les comptes administratifs 2005 et les budgets 2006, ainsi que les affectations correspondantes, sont présentés au conseil municipal. Le détail de ces comptes et budgets est disponible en mairie pour qui le souhaite. Après l'approbation des comptes de gestion, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents sauf par le maire, qui ne doit pas prendre part au vote. Les affectations de résultat sont votées à l'unanimité des membres présents. Les budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2006 A 20 heures 30.

Demande TOULEMONDE/GARCIN: chargé d'effectuer les divisions des terrains à bâtir pour la succession Garcin, le géomètre M. TOULEMONDE nous demande notre approbation du plan d'ensemble. Après en avoir discuté, il est décidé de demander l'avis de la DDE sur la question.

Voirie : l'affaissement de terrain sur le chemin de l'église nécessite l'intervention des services de la DDE (M. FAUCON), car la partie du pont les concerne. Le coût des travaux (route et pont) pourrait être important. Pour éviter à l'avenir les problèmes d'écoulement et de ravinement, un dévidoir devra être prévu en amont.

Décharge de Classe III « Sarl Jean-Claude ANDRÉ » : je demande aux conseillers de voter pour ou contre la délivrance du permis. Par 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre (celle de monsieur le Maire), le Conseil se déclare favorable à la délivrance de ce permis. Une condition est posée cependant en préalable à la signature : l'entreprise devra s'engager à réparer immédiatement les dégâts qui pourraient être occasionnés sur le réseau d'eau, que ce soit à cause des travaux, des passages répétés de véhicules lourds dans la zone concernée, ou pour tout autre motif lié à la gestion et à l'utilisation de cette décharge.

Scolarité : suite à une rencontre de plusieurs conseillers avec M. TILLY (inspection d'académie), la mairie n'a plus à craindre la fermeture de l'école, grâce à la cantine-garderie et au lotissement prévu à Pont-Sarrazin. En ce qui concerne les dérogations, je déclare que je n'en signerai plus aucune.

Association: les Loisirs Rochetains ont transmis des comptes pour que les conseillers puissent en prendre connaissance.

Portail cimetièrre : la marbrerie FERRET recevra un courrier pour lui rappeler de le remettre en état.

Devis : la mairie a demandé aux entrepreneurs de La Rochette des devis pour des travaux de bâtiments. Deux entreprises ont répondu. Après analyse par les conseillers, il est décidé de choisir le devis de M. DURAND pour la peinture de la salle des fêtes, et le devis de M. AMASSE pour le carrelage des WC de la salle des fêtes, et l'isolation de l'escalier + plafond à l'école.

Urbanisme : la demande de CU de M. VIGNA est présentée en mairie, ainsi que la demande de PC de M. DION (création d'un appartement).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2006 A 21 heures.

Demande de permis de M. BIZET (SCI CAGA): le permis de construire déposé en mairie va être transmis au service instructeur de l'équipement. Il suivra ainsi les courriers de demande de transfert du permis d'origine transmis il y a plusieurs semaines.

Urbanisme : le premier CU de M. VIGNA (véranda) est négatif. Le permis de construire pour M. DION est accordé. Un modificatif des entrepôts GALLAND est reçu ainsi qu'un modificatif de M. CREVOULIN. Ces 2 dossiers n'appellent aucune observation préalable à l'instruction par la DDE.

Recensement : il aura lieu en 2007. Il faut trouver un agent recenseur rapidement.

Demande d'autorisation d'exploiter un taxi : j'informe les conseillers de cette nouvelle demande de M. MICHEL Ludovic. Comme c'est une décision de ma compétence, je rappelle mon intention de ne pas délivrer cette autorisation.

Bâtiments communaux : M. IMBERT Julien informe que les travaux de peinture à la salle des fêtes auront lieu en mars 2007. M. MICHEL Gauthier signale un problème au niveau du pluvial à la salle des fêtes. En ce qui concerne l'église, M. IMBERT Julien explique qu'un devis pour la réfection du mémorial sera transmis par M. DURAND Gérard.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juillet 2006 A 21 heures.

Abribus : l'acte de vente devrait être signé le 10 août 2006.

Création d'un poste à durée déterminée (avenant de renouvellement) : sur invitation du maire, M. Jean BERNARD-REYMOND, 1^{er} adjoint, propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail « cantine-garderie municipale + entretien ménager », qui prend fin le 18 juillet 2006.

Terrain de M. GAILLARD : un courrier va lui être envoyé pour le mettre en demeure de débroussailler, sous peine que les travaux soient commandés par la commune, et facturés à son nom.

Terrain méchoui : les élus discutent de la situation.

ADSL : le haut de la commune n'a pas été considéré comme suffisamment rentable pour la mise en place du haut débit (trop peu de demandes (7), par rapport aux foyers questionnés).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2006 A 20 h 30.

Proposition d'acquisition foncière : le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu que la voirie du futur lotissement « La Fonze » passe sous responsabilité communale dès la fin de l'opération.

Lotissement FILEC : mme FIGUIERE a informé le Maire de son intention de faire un lot de plus que prévu dans le permis de lotir, grâce à un changement d'emplacement du bassin de rétention des eaux de pluie. Les conseillers remarquent que cette modification du projet ne peut avoir lieu sans un dépôt de permis de lotir modificatif.

Urbanisme : le PC modificatif de l'entreprise GALLAND a été accordé. La conformité de l'entreprise RTE a été obtenue. Un PC pour un 1^{er} lot du lotissement a été déposé par M. PANOSSIAN. Un PC pour maison individuelle a été déposé par M. POURROY Thierry. Une DT (déclaration de travaux) a été déposée par M. POURROY Pierre. Une DT a été déposée par M. PORTE.

Subventions municipales : le Conseil Municipal décide de voter 1100 euros de subvention à l'association sportive de l'Ecole du Petit Larra. Le Conseil Municipal décide de voter 2600 euros de subvention à l'association des Loisirs Rochetains. Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 381 euros à l'ACCA de La Rochette. Le Conseil Municipal décide de voter 1000 euros de subvention à l'ADMR. Le Conseil Municipal décide de voter 350 euros de subvention à la Ligue Contre Le Cancer. Le Conseil Municipal décide de voter 228 euros de subvention à l'AFM pour l'opération Téléthon. Le Conseil Municipal décide de ne pas voter de subvention à l'Avance Football-Club. Le Conseil Municipal décide de ne pas voter de subvention à la SPA Sud-Alpine, car la commune cotise déjà en tant que membre.

Réseau d'eau : suite à la fuite au niveau de la décharge de classe III de l'entreprise ANDRÉ, la canalisation a été transférée (aux frais de l'entreprise).

Voirie : suite à la dégradation d'un chemin au lieu-dit Le Plan, un courrier a été transmis en mairie. Le Maire a répondu par écrit que le chemin concerné n'était ni communal ni rural, donc que la commune ne pouvait pas agir.

Ordures ménagères : Les containers vont être nettoyés entre le 22 et le 27 septembre.

Programme voirie communale 2006 : une modification mineure a été demandée par le Maire sur le haut de la commune. Par ailleurs, les conseillers discutent des écoulements d'eau en divers endroits (avec la réalisation d'un dévidoir dans une zone appropriée), et des bordures de chemins à débroussailler en priorité.

Recensement : Le Maire informe l'assemblée des modalités du recensement de la population qui aura lieu sur la commune de La Rochette en 2007. Suite à ces explications, et après avoir constaté que l'Etat finançait l'opération par le biais de la Dotation Forfaitaire de Recensement, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, la création d'un poste d'agent recenseur pour toute la durée nécessaire au recensement communal.

Projet lotissement GARCIN : Le Maire explique au Conseil que les parcelles AE 142, 239p, 257 (lieu-dit « Les Guérins »), sont situées en zone InAh2 du P.O.S, où il est stipulé que : « les opérations d'urbanisme groupant plusieurs constructions selon un schéma d'organisation ne peuvent être accordées qu'à la suite d'une étude préalable du secteur englobant l'opération, approuvée par la Commune ». Suite au projet de la succession GARCIN (4 lots), nous avons obtenu un avis de la DDE qui explique que l'opération projetée sera bloquée tant que le problème d'accès ne sera pas résolu. Par 9 voix contre et 1 abstention, la commune décide de ne pas participer aux frais. Le terrain étant privé, le conseil municipal laisse le soin aux propriétaires ou au promoteur d'en assurer tout le financement.

Croisière Blanche : A titre consultatif, le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable au passage de la Croisière Blanche sur la commune en 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable au passage de la Croisière Blanche sur la Rochette.

Demande Mme RONZEVALLE : une occupation à titre gratuit de la salle des fêtes une demi-journée par semaine hors week-end est envisageable (activité artistique non commerciale).

Logement presbytère : le logement est désormais vacant.

Pâturages communaux : la commission agricole, et chaque conseiller qui le souhaite, sont sollicités pour le partage des terres communales en location. Les agriculteurs seront informés, et auront un délai pour dire s'ils sont intéressés.

<u>Etat-civil</u>		
<u>Naissances:</u> Adrien ORTEGA Samuel COGORDAN		
<u>Mariages :</u> Jean-Michel ALLEC & Christel EYMERY Grégory CHIAPELLO & Sandrine PELLADEAU Lionel OLLIVIER & Sylvie KABOU		
<u>Décès :</u> Henri RICOU Martin Vincent SARRAZIN		
Don récoltés : 100 € pour l'école du Petit-Larra (lors du mariage ALLEC-EYMERY), et 100 € pour l'association des loisirs rochetains (lors du mariage OLLIVIER-KABOU). MERCI !		

Monsieur le Maire informe qu'il a choisi l'agent recenseur pour 2007. La candidature de Mme Ollivier Michèle a été acceptée. Merci de lui réserver le meilleur accueil lors de son passage chez vous en janvier ou février 2007 ! VOIR PAGE SUIVANTE POUR PLUS D'EXPLICATIONS...